

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DSDEN84/19-811-35 du 01/04/2019

CAMPAGNE DES BOURSES NATIONALES DE LYCEE - ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Références : Article D531-24 du code de l'éducation - Circulaire ministérielle n°2018-058 du 23 mai 2018 (B.O.E.N n°21 du 24/05/2018)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement public

Dossier suivi par : Mme ARIZZOLI - Tel : 04 90 27 76 16 - Mail : stephanie.arizzoli@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la circulaire académique relative à la campagne des bourses nationales de lycée pour l'année scolaire 2019-2020, accompagnée des annexes et des documents de support disponibles sur PLEIADE.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Avignon, le 28 mars 2019

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement du second degré
Pour attribution

Mesdames et Messieurs les assistants sociaux
Pour information

s/c de Messieurs les directeurs académiques
des services de l'Éducation nationale

- des Bouches-du-Rhône
- des Alpes-de-Haute-Provence
- des Hautes-Alpes

Pôle académique des
bourses nationales

Dossier suivi par
Hélène MALAPTIAS
Téléphone
04 90 27 76 77
Fax
04 90 27 76 38
Mél.
helene.malaptias
@ac-aix-marseille.fr

Stéphanie ARIZZOLI
Téléphone
04 90 27 76 16
Fax
04 90 27 76 38
Mél.
pole.bourses
@ac-aix-marseille.fr

Objet : Campagne Bourses Nationales d'études du second degré de lycée
Année scolaire 2019-2020

P.J : Dossier et fiches

La présente note a pour objet de préciser les modalités d'application résultant de la codification des aides à la scolarité et d'apporter les informations nécessaires à la mise en œuvre de la campagne des bourses nationales 2019-2020 qui s'achèvera le 4 juillet 2019.

I - LES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires potentiels sont les suivants :

- tous les élèves de collège qui accèderont au lycée à la rentrée 2019 ;
- les élèves scolarisés en lycée, en établissement régional d'enseignement adapté ou au centre national d'enseignement à distance, non boursiers à ce jour, suivant soit une formation initiale, soit une FCIL ou une mention complémentaire de niveau V ou IV. Les élèves inscrits dans une formation prépa-concours infirmiers et sages-femmes ne relèvent pas du dispositif des bourses de second degré de lycée.

Les élèves déjà boursiers de lycée ne doivent en aucun cas déposer une demande de bourse.

Une demande de bourse devra être faite, même si le choix d'orientation de l'élève n'est pas encore arrêté.

Les bourses nationales sont attribuées, sous réserve de recevabilité de la demande, selon un barème national comprenant 6 échelons. Ce barème prend en considération les ressources en fonction des charges du foyer fiscal de la personne présentant la demande de bourse.

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs



II - INFORMATION DES FAMILLES – FORMULATION DE LA DEMANDE

A - Information des familles

J'appelle votre attention sur la campagne d'information qui est conduite sous votre responsabilité auprès des familles des élèves concernés, notamment celles des élèves déjà boursiers en collège.

Toutes les mesures doivent être prises pour aider ces dernières dans leurs démarches et leur apporter conseil quant aux pièces à fournir pour justifier de leurs ressources ou de leur situation.

Afin de réduire les situations de non recours aux bourses nationales, il conviendra de relancer les familles qui n'auraient pas déposé leur demande.

Cette étape de relance sera particulièrement nécessaire en collège auprès des parents d'élèves de troisième au cours de la deuxième quinzaine du mois de mai. Pour vous aider, l'édition des boursiers de 3^{ème} n'ayant pas déposé de demande de bourse de lycée est disponible dans l'outil Bourses de SIECLE et peut être utilisé à tout moment de la campagne. De même, lors de l'inscription au lycée en fin d'année scolaire, un rappel sera également à mener auprès des parents d'élèves sur la date de fin de campagne fixée au 4 juillet 2019.

B - Demande de bourse de lycée en ligne

Dans le cadre de la simplification des demandes de bourses scolaires, il vous appartient de favoriser la demande de bourse en ligne qui est accessible par le portail Scolarité Services et d'organiser sa gestion en mobilisant les acteurs au sein de l'établissement et à l'extérieur (associations...).

Si elles n'en disposent déjà, il convient de communiquer aux familles les codes d'accès au téléservice et de leur préciser la nécessité de se créer une adresse courriel pour l'activation du compte Éducation nationale.

La généralisation du service en ligne des demandes de bourses de collège a mis en évidence un fort besoin d'accompagnement de certaines familles.

Afin de vous aider à conduire ce changement pour le service en ligne des bourses de lycée, le ministère a diffusé des supports d'accompagnement sur l'intranet Pléiade :

- un flyer à imprimer et à remettre aux parents (format A4 et A5) ;
- une affiche à apposer dans l'établissement pour informer les parents ;
- un guide de préparation de la campagne à l'attention des chefs d'établissement ;
- un guide pour accompagner les parents (destiné aux établissements) ;
- un guide de suivi des demandes de bourses en ligne destiné aux personnes en charge de la réception des demandes (réception des justificatifs des demandes) ;
- un guide « Découvrir France Connect ».

Ces documents sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SRI/projets/scolarite/Pages/Demande-de-bourse-de-lycee-en-ligne.aspx>

D'autres supports sont également consultables et téléchargeables par les familles sur le site <http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html> :

- un guide de première connexion à Scolarité Services ;
- deux tutoriels vidéos qui simulent une demande de bourse en ligne après connexion via le compte Éducation nationale ou via France connect.

C - Demande de bourse de lycée format papier

Pour certaines situations, le dossier en format papier sera la seule possibilité pour faire une demande de bourse :

- absence d'avis d'impôt 2018 sur les revenus 2017 du demandeur ;
- pas d'enfant à charge fiscale sur l'avis d'impôt du demandeur du fait d'un changement de garde récent.



Le dossier pré-imprimé nécessaire à la demande d'aide doit être retiré par le demandeur auprès du secrétariat de l'établissement fréquenté par l'élève susceptible d'obtenir une bourse.

L'imprimé conforme " demande de bourse nationale de lycée " téléchargeable sur le site www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee sera utilisé à l'exclusion de tout autre document. Cet imprimé comporte deux pages (recto-verso), ainsi qu'une notice (recto) qu'il vous appartient de reproduire **au format A3** (de couleur verte), en utilisant les trois pages, afin de disposer d'un dossier dans lequel seront insérées les pièces à joindre.

Les nom, prénom et date de naissance de l'élève sont portés distinctement en **lettres majuscules**. L'I.N.E., le numéro de l'établissement et la date du dépôt du dossier sont complétés par l'établissement dans le cadre réservé à cet effet.

Dans l'intérêt du demandeur, vous devez veiller à ce que le questionnaire « *pour une étude rapide de vos droits* » soit renseigné et accompagné des pièces utiles à l'instruction du dossier (cf liste à la rubrique 4 du dossier).

D. Dépôt des demandes et accusé de réception :

Il ne peut être déposé qu'une seule demande de bourse par élève.

La date limite de dépôt des demandes de bourse nationale d'études du second degré de lycée pour l'année scolaire 2019-2020 est fixée au **4 juillet 2019**.

Afin d'éviter tout litige ultérieur, chaque famille ayant déposé un dossier de demande de bourse en ligne ou en version papier doit se voir délivrer un accusé réception.

Pour les bourses de lycée formulées en ligne, un accusé d'enregistrement est transmis au demandeur dès la fin de la saisie sur son adresse courriel.

Pour les dossiers en format papier, un accusé de réception édité dans le module Bourses de l'application SIECLE sera remis au demandeur.

Il ne sera pas possible de saisir la réception d'un dossier papier pour le même élève s'il y a déjà une demande réceptionnée dans le téléservice.

III – INSTRUCTION DES DEMANDES DE BOURSE DE LYCEE

Les ressources prises en compte pour l'attribution des bourses nationales sont les revenus au titre de **l'année 2017** (avis d'impôt 2018 sur les revenus 2017).

La prise en compte d'une année plus récente au titre des revenus ne peut s'effectuer qu'à la double condition suivante, telle qu'elle est formulée au code de l'Éducation :

**NOUVEAUTÉ
2019**

- toute modification de la situation personnelle du demandeur
- et**
- diminution de ressources par rapport à l'année de référence.

Lorsque le demandeur fait état (au moment du dépôt de la demande) d'un changement de situation entraînant une diminution de ressources en **2018**, il fournira tout justificatif de cette modification, une attestation de paiement de la CAF et l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018, dès sa réception.

Lorsque le demandeur fait état (au moment du dépôt de la demande) d'un changement de sa situation familiale : décès, divorce ou séparation attestée, résidence exclusive de l'enfant modifiée par décision, entraînant une diminution de ressources en **2019**, il fournira tout justificatif de cette modification, une attestation de paiement de la CAF et l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018, dès sa réception si les revenus sont en diminution en 2018.

Même si dans les pièces à fournir figure « l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018, dès sa réception », il est impératif que la demande soit déposée dès maintenant avec les justificatifs du changement de situation. L'avis d'impôt 2019 devra être fourni par la suite.

En aucun cas, les revenus de l'année 2019 ne seront pris en compte.



En cas de séparation ou de divorce depuis le 1^{er} janvier 2017, il convient de joindre l'extrait de jugement fixant la résidence habituelle des enfants et une attestation de paiement de la CAF.

Pour toutes les situations de concubinage, les revenus des deux concubins sont pris en compte, même si le concubin n'est pas parent de l'élève candidat à bourse.

Pour les situations de résidence alternée, seul le revenu du parent qui présente la demande sera pris en considération s'il est en situation de parent isolé (fiscalement).

S'il vit en concubinage, les revenus de son concubin(e) seront également pris en considération.

S'il est remarié, les revenus du nouveau ménage seront pris en compte.

Si l'enfant pour lequel la bourse est demandée est désormais à la charge du demandeur et ne figurait pas sur l'avis d'imposition 2018, le demandeur fournira l'attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à sa charge et un justificatif du changement de résidence de l'enfant.

Si la demande concerne un enfant dont le demandeur a la tutelle, il conviendra de fournir la copie de la décision de justice désignant le tuteur ou la décision du conseil de famille et l'attestation de paiement de la CAF.

N.B : Par demandeur, il faut entendre la ou les personnes physiques qui, au sens de la législation sur les prestations familiales, assument la charge effective et permanente de l'élève, ou l'élève majeur s'il est autonome financièrement.

IV - CONTROLE ET TRANSMISSION DES DOSSIERS

A - Demande de bourse de lycée en ligne

Vous pourrez suivre l'état des demandes déposées en ligne et saisir la réception des justificatifs réclamés aux demandeurs.

Il conviendra de transmettre au service académique des bourses les justificatifs remis par les parents au secrétariat de l'établissement à l'aide des bordereaux édités dans Siècle bourse de lycée.

B - Demande de bourse de lycée format papier

Je vous saurai gré de bien vouloir vérifier avec le plus grand soin pour chacun des dossiers :

- la présence des pièces obligatoires suivantes :
 - l'avis d'impôt 2018 sur les revenus 2017 ;
 - le questionnaire « *pour une étude rapide de vos droits* » ;
 - l'engagement du demandeur (date et signature du responsable légal).
- la présence des pièces complémentaires suivantes :
 - toutes les pièces justifiant d'une situation particulière.

La date limite de dépôt des demandes de bourse nationale d'études du second degré de lycée est fixée au 4 juillet 2019 par le ministère de l'Éducation nationale.

Toutefois, afin de permettre l'étude des dossiers et la réponse aux familles avant la fin de l'année scolaire, vous m'adresserez les dossiers dûment contrôlés, signés du chef d'établissement, au fur et à mesure de leur dépôt, sous le présent timbre (retour DSDEN de Vaucluse).

Il vous appartient de transmettre à mes services toutes les demandes de bourses nationales de lycée déposées dans votre établissement, même hors délai, en indiquant la date de réception en première page du dossier.

Chaque dépôt de dossier papier doit OBLIGATOIREMENT faire l'objet de votre part d'une saisie de la date de réception dans SIECLE Bourse, partie Bourse de lycée.



Cette saisie donne lieu à l'édition de l'accusé de réception à remettre obligatoirement au demandeur.

Vous devez impérativement et sans exception imprimer les bordereaux de transmission à l'appui des dossiers.

5/5

Dans la mesure du possible, les réponses seront adressées aux familles avant la fin de l'année scolaire.

Pour les demandes parvenues en fin de campagne, les familles seront susceptibles de ne recevoir une réponse qu'à la rentrée scolaire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez au respect de ces modalités et du calendrier très contraint.

Christian PATOZ

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2019 - 2020 - Année de référence des revenus : 2017

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	18 105	14 332	12 172	9 817	6 101	2 384
2	19 497	15 636	13 278	10 708	6 779	2 849
3	22 281	18 241	15 491	12 494	8 135	3 776
4	25 763	20 849	17 705	14 279	9 490	4 701
5	29 245	24 758	21 024	16 956	11 524	6 091
6	33 424	28 666	24 344	19 635	13 559	7 480
7	37 601	32 576	27 665	22 310	15 592	8 872
8 ou plus	41 780	36 487	30 985	24 988	17 626	10 261
Montant annuel de la bourse	438 €	540 €	636 €	732 €	831 €	930 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : 341,71 €



Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Vous êtes
+ de **180 000**
à avoir fait
une demande
en ligne
en 2018

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'imposition 2018



L'identifiant
et le mot de passe
de mon compte
Éducation nationale
(ATEN) fournis
par l'établissement.

ou
de mon compte
FranceConnect.



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou  France Connect

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

2 Je fais une demande pour :
- mon enfant scolarisé en 3^e en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2019 ;
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'imposition 2018



L'identifiant
et le mot de passe

→ de mon compte
Éducation nationale
(ATEN) fournis
par l'établissement.

ou

→ de mon compte
FranceConnect.



Mon adresse
de messagerie
électronique

Vous êtes
+ de **180 000**
à avoir fait
une demande
en ligne
en 2018

Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou 

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

- 2 Je fais une demande pour :
 - mon enfant scolarisé en 3^e en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2019 ;
 - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

- 3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee



Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'imposition 2018



L'identifiant
et le mot de passe

→ de mon compte
Éducation nationale
(ATEN) fournis
par l'établissement.

ou

→ de mon compte
FranceConnect.



Mon adresse
de messagerie
électronique

Vous êtes
+ de **180 000**
à avoir fait
une demande
en ligne
en 2018

Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou 

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

- 2 Je fais une demande pour :
 - mon enfant scolarisé en 3^e en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2019 ;
 - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

- 3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Les établissements innovent et facilitent les démarches des parents

Du 28 mars au 4 juillet 2019

Connectez-vous
à **SCOLARITÉ SERVICES**
pour demander
une bourse de lycée



L'établissement vous aide...

Contact :





Demande de bourse de lycée en ligne

Préparation
de la campagne 2019

Guide à l'attention des chefs d'établissement





Introduction

La démarche de simplification des demandes de bourse scolaire a été initiée à l'automne 2014. Dans ce cadre, des simulateurs de calculs de bourses pour le collège et le lycée ont été mis en ligne sur le site education.gouv.fr. Cette démarche participe de la contribution des EPLE à la modernisation et la simplification de l'action publique.

Depuis 2018 le service de demande de bourse de lycée a été généralisé à tous les établissements publics dans l'ensemble des académies : plus de 170 000 demandes de bourses ont été effectuées en ligne, soit 52% des demandes reçues au 17 juillet 2018.

Ce service en ligne "bourse de lycée" s'adresse aux familles dont les enfants sont scolarisés en classe de troisième dans un collège public ou dont les enfants sont scolarisés en lycée public et non boursiers de lycée en 2018-2019.

Le téléservice de demande de bourse de lycée est intégré au portail Scolarité Services qui donne aussi accès à la fiche de renseignement, à l'inscription au lycée et au livret scolaire unique notamment. Ce service intégré certifie le lien responsable-élève(s) et s'appuie sur la récupération des données fiscales du demandeur directement auprès de la direction générale des finances publiques. Il permet ainsi de simplifier la démarche des parents d'élèves et de fiabiliser et faciliter le suivi des demandes de bourse de lycée dans votre établissement grâce à leur transfert automatique dans Siècle Bourse, et d'en faciliter l'instruction par les services académiques.

Les campagnes de demandes en ligne des bourses ont mis en évidence **un fort besoin d'accompagnement de certaines familles**. La mobilisation des équipes de votre établissement est donc majeure pour favoriser l'utilisation du service en ligne des bourses de lycée et conduire ce changement.

Une étape de relance est particulièrement nécessaire en collège auprès des parents d'élèves de troisième au cours de la deuxième quinzaine du mois de mai. Pour vous aider, l'édition des boursiers de 3^{ème} n'ayant pas encore déposé une demande de bourse de lycée est à votre disposition dans l'outil Bourses de SIECLE et peut être utilisé à tout moment de la campagne.

Le présent guide vise à faciliter la préparation de **la campagne annuelle de bourse de lycée pour l'année scolaire 2019-2020 qui se déroulera du 28 mars au 4 juillet 2019.**

Il comprend :

- une liste des actions à prévoir avant et pendant la campagne
- un zoom sur les premières tâches à accomplir : activation du téléservice et notification des comptes d'accès

Parallèlement vous sont transmis :

- un guide pour le suivi des demandes de bourse de lycée en ligne destiné aux personnes chargées de la réception des demandes et des éventuelles pièces à joindre à la demande, ainsi que de la relance auprès des familles ;
- un kit de communication qui vous permettra d'accompagner les parents pendant la campagne et qui comprend : un document flyer à remettre, un tutoriel vidéo décrivant la demande de bourses de lycée en ligne, un tutoriel décrivant le parcours de connexion au portail Scolarité Services.



Liste des actions à prévoir avant et pendant la campagne

Période	Actions	Ressources
Mars	<ul style="list-style-type: none">• Informer les familles des élèves de troisième ou de lycée non boursiers que la demande de bourse de lycée pour la rentrée 2019 s'effectuera en ligne ;• Inciter les familles, si nécessaire, à se créer une adresse mèl (indispensable pour l'activation du compte Education nationale) et à contacter les services sociaux ou les associations locales pour être aidées dans cette démarche ;	<ul style="list-style-type: none">• Affiche - flyer• Simulateur et informations sur www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee
Mars	<ul style="list-style-type: none">• Activer les téléservices (pour les établissements qui n'ont aucun service ouvert) ;• Notifier les comptes Education nationale des responsables d'élèves scolarisés en 3ème ou au lycée en 2018-2019 ;• Personnaliser le message d'accueil de l'établissement sur le portail Scolarité services (annonce ouverture du téléservice bourse de lycée fin mars 2019, contact établissement).	<ul style="list-style-type: none">• Guide de préparation de la campagne de bourses de lycée 2019/activation des comptes
Mars	<ul style="list-style-type: none">• Communiquer aux responsables d'élèves leur compte Education nationale qui permet de se connecter au portail Scolarité Services et d'accéder à la demande de bourse de lycée.	<ul style="list-style-type: none">• Courrier ou mèl de création des comptes Education nationale, générés automatiquement ;
Fin mars à fin juin	<ul style="list-style-type: none">• Organiser les modalités d'accompagnement des parents d'élèves pour la demande de bourse de lycée en ligne :<ol style="list-style-type: none">1. Au sein de l'établissement (espace dédié, personnes en charge...) ;2. A l'extérieur de l'établissement avec les services sociaux et associations locales qui peuvent compléter l'action de l'établissement (ex : relayer l'information, assister à la création de comptes mèl...).	<ul style="list-style-type: none">• Guide de préparation de la campagne bourses de lycée 2019/témoignages
Fin mars	<ul style="list-style-type: none">• Communiquer aux personnes qui seront chargées de renseigner les parents d'élèves les supports d'accompagnement fournis par le ministère.	<ul style="list-style-type: none">• Flyer à remettre aux parents• Guide imprimable pour la connexion au portail Scolarité services• Tutoriel vidéo pour la demande de bourse en ligne
Fin mars	<ul style="list-style-type: none">• Communiquer à la personne chargée de la réception des demandes de bourses ou des justificatifs complémentaires à la demande en ligne le guide utilisateur de Siècle-Bourse qui vous est fourni.	<ul style="list-style-type: none">• Guide pour la gestion des demandes de bourse de lycée en ligne : réception des demandes ou justificatifs et transmission au service académique des bourses
De fin mars à fin de campagne	<ul style="list-style-type: none">• Transmettre régulièrement au service académique des bourses (SAB) les justificatifs remis par les parents au secrétariat, à l'aide des bordereaux édités dans Siècle Bourse de lycée• Transmettre au SAB les demandes papier reçues (bordereaux dans Siècle Bourse de lycée)• Poursuivre l'information des parents d'élèves	
Courant mai et début juin En collège	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les élèves boursiers de 3^{ème} qui n'ont pas présenté de demande de bourse (papier ou en ligne) et relancer les familles)	Edition disponible dans le module Bourse de lycée de Siècle



Liste des actions à prévoir avant et pendant la campagne

Période	Actions	Ressources
A compter du 5 juillet	Transmettre les derniers justificatifs fournis et éventuelles demandes papier (y compris celles arrivées hors délai) au SAB	

Clés de réussite de la campagne de bourse de lycée 2019

- **mobiliser les acteurs au sein de l'établissement** (professeurs principaux, CPE, assistants sociaux, service administratif et d'intendance...) **et à l'extérieur** (associations, centre sociaux...);
- **utiliser/diffuser les supports de communication et d'accompagnement** des familles (affiche, flyer, tutoriels vidéos, guides...);
- **faciliter l'accès des familles au service en ligne** en mettant à la disposition de celles qui le souhaitent un **accès internet** accessible soit aux jours et heures d'ouverture de l'établissement pendant la durée de la campagne, soit à des plages horaires communiquées aux familles, avec l'aide d'un agent de l'établissement si nécessaire (exigence CNIL).

1. L'activation des téléservices

Cette opération concerne les **établissements** qui n'ont **aucun service en ligne ouvert**.

L'activation des téléservices s'effectue dans le module **Administration Téléservices** de **SIECLE**, menu **Gestion des services > Ouverture – fermeture** :



Le paramétrage des services en ligne par le chef d'établissement s'effectue dans le même module.

Le service « **Bourse de lycée** » est **ouvert dans tous les établissements publics** lorsque la campagne est disponible dans **SIECLE**.

2. La notification des comptes d'accès

Cette opération concerne les **établissements** qui n'ont **pas encore notifié de comptes** téléservices aux **responsables** légaux des élèves concernés par la campagne de bourse de lycée :

- élèves de 3^{ème} de collège public
- élèves de lycée non boursiers en 2018-2019 et souhaitant présenter une demande pour 2019-2020

Elle s'effectue dans **Administration téléservices**, menu **Accès des responsables > Notifier en masse**.



Remarque : Un élève ne peut pas se connecter à la **demande de bourse de lycée** avec son propre compte. Un **compte responsable est absolument nécessaire**.

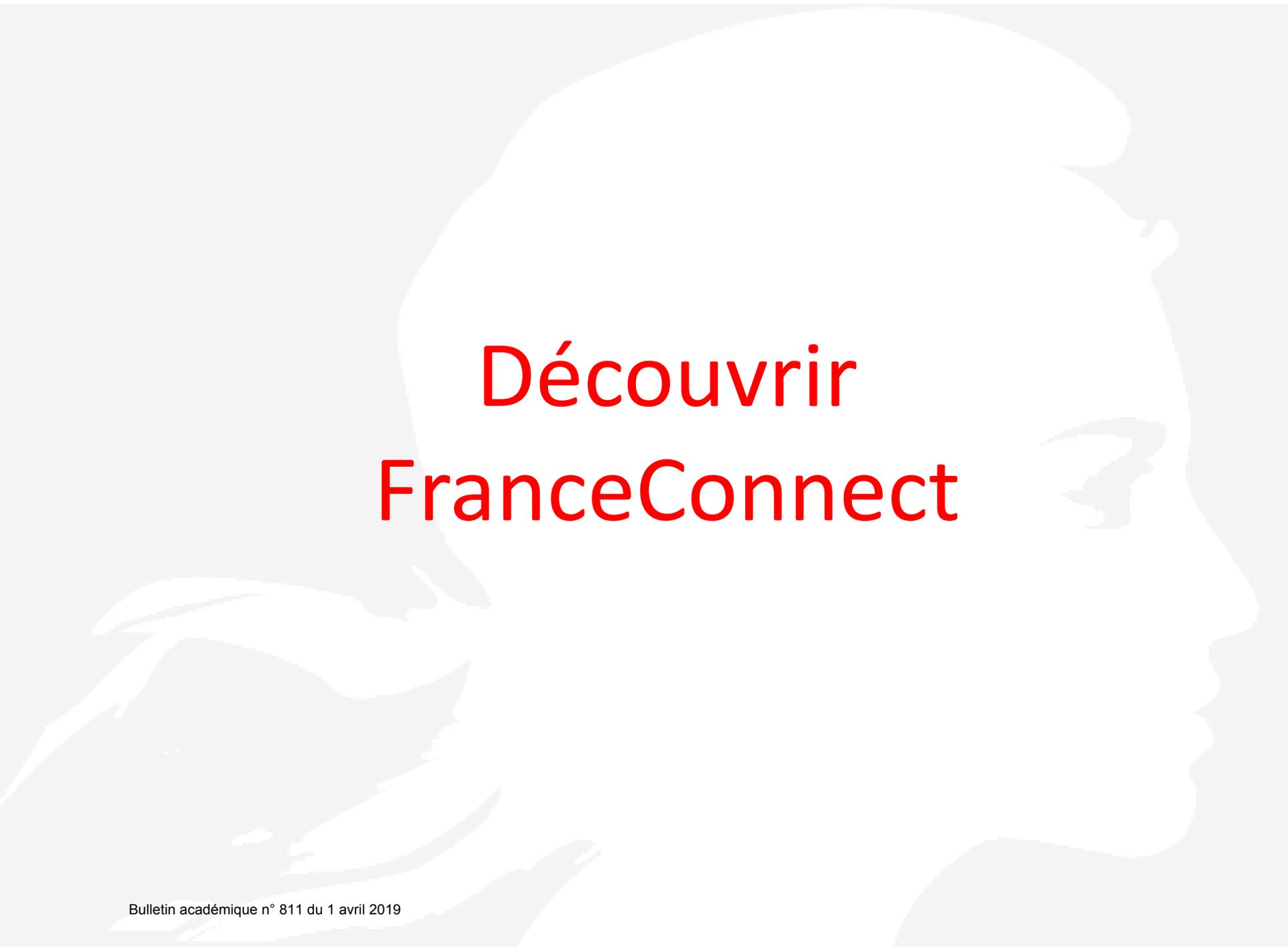
3. La personnalisation du message d'accueil

Dans le menu **Paramétrage > Message d'accueil** du module **Administration Téléservices**, l'établissement d'origine peut personnaliser le message qui sera affiché **en temps réel** sur la page d'accueil des services en ligne de l'élève et sur celle du responsable.

Il s'agit d'un **message général** concernant les services ouverts, qui peut permettre de valoriser la demande de **bourse de lycée en ligne** pendant le temps nécessaire, ou d'annoncer l'ouverture au 28 mars 2019 de ce service et les modalités d'accompagnement des parents prévues par l'établissement.

Exemple :

Pour en savoir plus sur le module Administration Téléservices, vous pouvez vous reporter à la documentation "Administration Téléservices - Guide utilisateur" fournie par les services informatiques de votre rectorat.



Découvrir FranceConnect

1

> FranceConnect, c'est quoi ?

- **FranceConnect est un dispositif d'identification qui vous permet de simplifier les démarches en ligne :**
 - En pratique, le bouton FranceConnect affiché sur une administration en ligne vous permet de vous y connecter, sans avoir à créer de compte sur le site
 - Gratuit, il s'appuie sur des comptes certifiés existants
 - Par ailleurs, FranceConnect agit comme un tiers de confiance entre :
 - Vous, internautes majeurs cliquant sur le bouton FranceConnect
 - Les Fournisseurs de Service (FS) : administrations en ligne qui peuvent profiter de la qualité de ces identités pour permettre cette fois-ci d'accéder à leurs propres services
 - Les Fournisseurs d'Identité (FI) : des acteurs ayant distribué à leurs utilisateurs des identités numériques délivrées après vérification des données de leur identité



1

> FranceConnect, c'est quoi ?

- **Ce que FranceConnect apporte ?**

- + SIMPLE

FranceConnect propose à l'utilisateur d'être reconnu par l'ensemble des services en ligne en utilisant l'un de ses comptes existants.

Plus besoin de jongler avec une multitude d'identités numériques.

- + SECURISE

FranceConnect ne stocke pas les données personnelles. Seules les données d'identité sont communiquées au service en ligne, dans le respect des contraintes de confidentialité et de manière sécurisée. A chaque connexion, un email est envoyé.

2

> Comment ça marche ?

Accédez simplement à vos services publics en ligne

Un seul bouton. Aucune inscription préalable.

1. Cliquez

sur le bouton FranceConnect



2. Sélectionnez

un compte existant pour vous identifier : Impots.gouv.fr, Ameli.fr, Loggin LaPoste



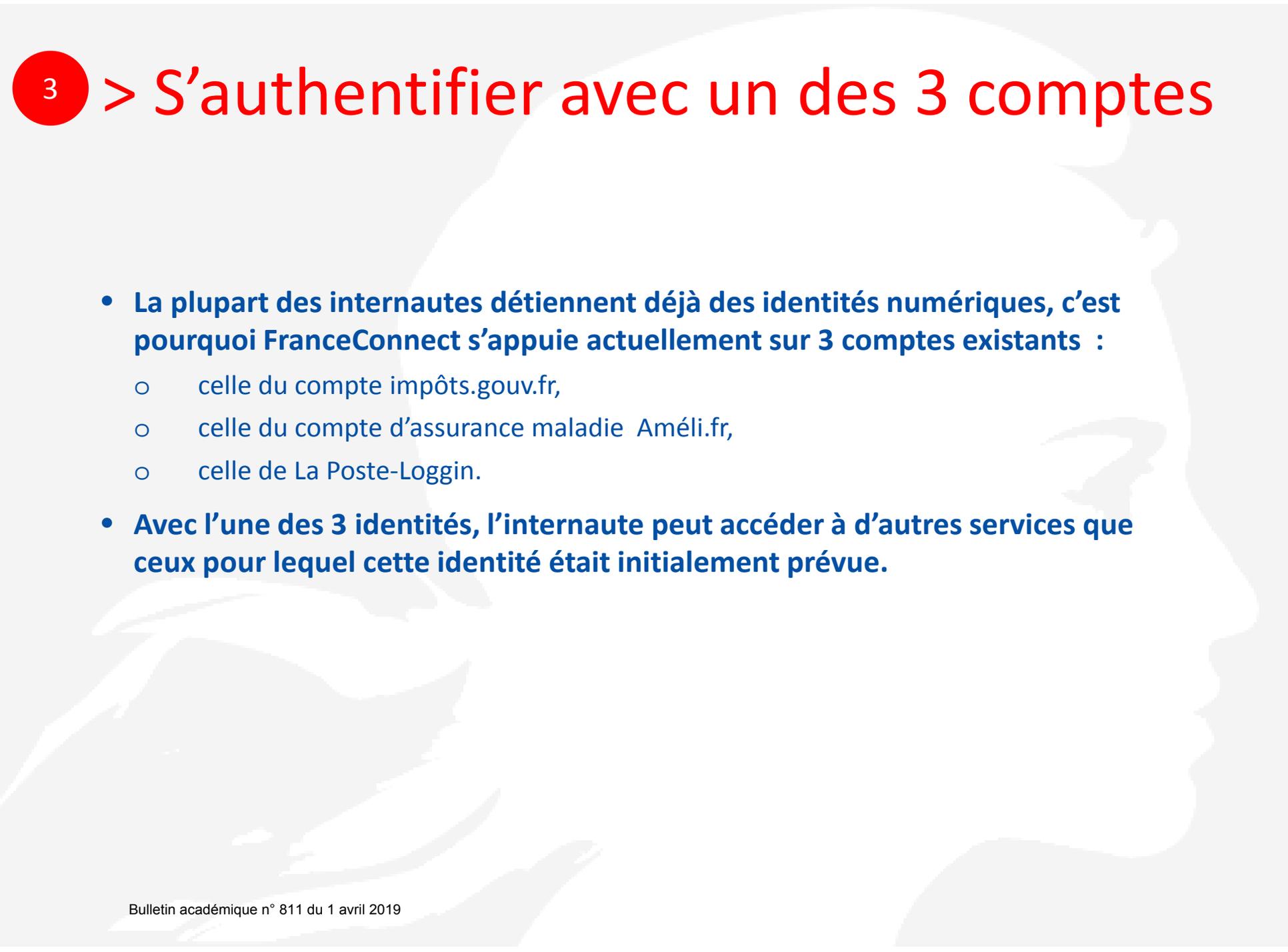
3. Saisissez

vos identifiants et mot de passe pour le compte sélectionné

4. Vous êtes identifié

vous êtes désormais reconnu par le service en ligne





3

> S'authentifier avec un des 3 comptes

- **La plupart des internautes détiennent déjà des identités numériques, c'est pourquoi FranceConnect s'appuie actuellement sur 3 comptes existants :**
 - celle du compte [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr),
 - celle du compte d'assurance maladie [Améli.fr](https://ameli.fr),
 - celle de La Poste-Loggin.
- **Avec l'une des 3 identités, l'internaute peut accéder à d'autres services que ceux pour lequel cette identité était initialement prévue.**

3

> M'authentifier avec impots.gouv.fr

- S'identifier avec IMPOTS.GOUV

- sur le portail des [impôts impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rendez-vous sur votre « **espace particulier** »



- Puis diriger vous vers « **création de mon espace particulier** »

The form is titled 'Création de mon espace particulier'. It has three input fields: 'Numéro fiscal ?' (with a question mark icon), 'Numéro de déclarant en ligne ?' (with a question mark icon), and 'Revenu fiscal de référence ?' (with a question mark icon). Below the fields is a blue 'Valider' button. At the bottom left, it says 'Bulletin académique n° 811 du 1 avril 2019'.

Saisissez votre numéro fiscal à 13 chiffres figurant en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus.

Saisissez votre numéro de déclarant en ligne à 7 chiffres figurant en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus.

Vos références	
Pour accéder à votre espace personnel	
Numéro fiscal :	
Déclarant 1 :	00 01 123 456 789 C
Déclarant 2 :	07 01 987 766 432
Numéro de tél-déclarant :	voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence :	26 100
Référence de l'avis :	12 76 1234567 00
Numéro RP :	61 51 12 1234567890 A
Numéro de rôle :	011 A
Date d'établissement :	08/06/2013
Date de mise en recouvrement :	31/07/2013

À noter : Chaque membre d'un foyer fiscal peut avoir son compte personnel. Si votre conjoint a déjà un identifiant, assurez-vous de prendre le deuxième numéro de déclarant.

3

> M'authentifier avec Ameli.fr

- **Si vous utilisez AMELI.FR**

- sur le portail de l'assurance maladie <http://www.ameli.fr/#>
- Cliquez sur « **compte Ameli, Accédez à votre espace personnel** »
- Puis sur « je crée mon compte »

JE VEUX UN COMPTE

L'espace personnel qui me rend bien des services.

En créant mon compte ameli, je peux :

- Suivre mes remboursements
- Télécharger mes attestations
- Obtenir une carte européenne
- Contacter ma caisse par email

[→ Je découvre mon compte pas à pas](#)

Votre compte ameli vous rend bien des services.

JE CRÉE MON COMPTE

JE RENSEIGNE MES INFORMATIONS PERSONNELLES

Le code provisoire, permettant de créer votre compte ameli, sera envoyé par courrier postal pour plus de sécurité. Vous le recevrez sous 8 jours.

+ champ obligatoire

Mon n° de sécurité sociale : * ?
 13 caractères (disponible sur vos relevés de remboursement)
 Exemple : 1 48 05 99 999 356

Ma date de naissance : *

RETOUR CONTINUER

- Enfin renseignez vos informations personnelles (n° de sécurité sociale, date de naissance, nom, et code postal)
- Un code provisoire vous sera envoyé par courrier pour plus de sécurité

Presse | Qui sommes



Rechercher

Services en ligne pour les assurés

- Mon compte ameli
- Annuaire santé
- Ameli-santé
- Formulaires

ameli-sante.fr

Informez-vous sur votre santé

compte ameli

Accédez à votre espace personnel

annuaire santé

Trouvez le médecin qui vous convient

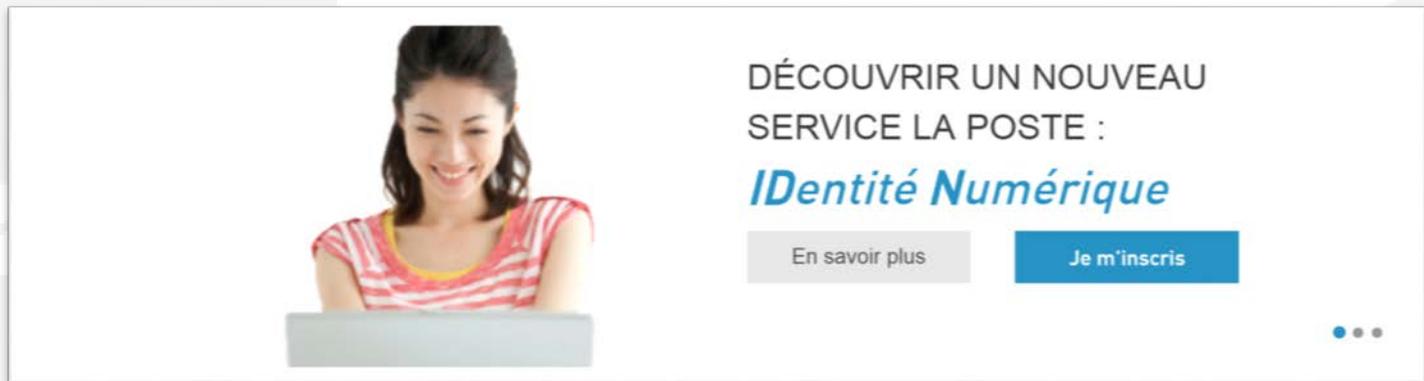
3

> S'authentifier avec un des 3 comptes

- **Si vous utilisez la POSTE**

La Poste est un partenaire FranceConnect. Vous pouvez utiliser votre identité numérique délivrée par La Poste pour bénéficier des services proposés par les administrations en ligne FranceConnectées.

- Pour créer votre identité numérique La Poste, vous pouvez aller sur le portail de La Poste <https://www.idn.laposte.fr/>



- Cliquez sur « je m'inscris » et rentrez votre adresse email et votre mot de passe

> Les avantages de FranceConnect

- **FranceConnect vous facilite les démarches en ligne**

- En évitant de fournir sans cesse les mêmes justificatifs pour diverses démarches
- En évitant de devoir mémoriser et jongler avec de multiples identifiants
- En évitant l'abandon des démarches au moment de la demande de création de compte

- **FranceConnect, c'est :**

- Une connexion facilitée : vous accédez avec l'identifiant et le mot de passe de votre choix à tous les sites de l'administration.
- Une fluidité des parcours web : authentifiés avec FranceConnect, vous êtes automatiquement reconnus d'un site à l'autre (Mairie, Région, fournisseur d'eau, etc).
- L'assurance d'une relation de confiance : des données sécurisées.



Services en ligne – demande de bourse de lycée

15/03/2019
Diffusion nationale

Guide pour l'accompagnement des parents

SIECLE

**La demande en ligne
de bourse de lycée**

Guide pour l'accompagnement
des parents

Mars 2019

Table des matières

Les informations essentielles	2
1.1 L'objet du service	3
1.2 Le périmètre	3
1.3 Le calendrier	3
2 La demande de bourse de lycée par les parents	4
2.1 La connexion	4
2.2 La mise à jour de la fiche de renseignements	6
2.3 Le choix « je télécharge » un dossier papier	6
2.4 Le choix « je fais ma demande en ligne »	6
2.5 Récapitulatif des données fiscales du concubin	8
2.6 Récapitulatif de la demande	11
2.7 Accusé de réception et estimation du droit à bourse	12

Nouveauté 2019

Quel que soit le mode de connexion au téléservice bourse de lycée, les données récupérées seront identiques :

- **Connexion par France Connect (facilitée voir le guide de connexion)**
- **Connexion directe par le compte Education nationale**

Ainsi le demandeur aura moins de renseignements à compléter dans sa demande.

Les informations essentielles

1.1 L'objet du service

Bourse de lycée permet **via internet** dans **Scolarité services**, au **représentant légal** d'un élève :

- de faire sa demande de bourse pour un enfant scolarisé en classe de 3^{ème} au collège ou au lycée,
- de fournir directement les données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- de fournir selon sa situation des précisions pour que la demande soit complète,
- de mettre à jour la **fiche de renseignements administrative**, pour l'élève et lui-même,
- de connaître dès le dépôt de la demande le montant de la bourse qu'il est susceptible de toucher,
- de suivre l'avancement de son dossier.

1.2 Le périmètre

La demande en ligne de bourse de lycée s'adresse aux élèves de collège public, de lycée public et d'EREA.

1.3 Le calendrier

Les dates de campagne sont définies nationalement et gérées par le téléservice.

- En 2019, la date de début de campagne est fixée au 28 mars 2019
- La date de fin de campagne est fixée au 4 juillet 2019.

Dans **Administration téléservices**, le service est **ouvert** pour tous les établissements.

2 La demande de bourse de lycée par les parents

Pour connaître la procédure de création de compte pour les responsables, consultez :

Guide préparation bourses lycée 2019

2.1 La connexion

Dans la mesure où la demande de bourse de lycée peut être présentée par tout responsable de l'élève qui en assume la charge effective, chacun des **représentants légaux** de l'élève peut présenter une demande, mais une seule pourra être retenue.

Article D. 531-6 du code de l'éducation : Il ne peut être déposé qu'une seule demande de bourse par élève.

Le parent peut choisir :

- 1 Soit de valider et se connecter directement à Scolarité services en saisissant son identifiant et son mot de passe (il s'agit des codes d'accès que l'établissement a communiqué au parent responsable). **Rappel** : la connexion par le compte ATEN se fait au moyen d'un **compte responsable**, et non élève.
- 2 Soit de se connecter avec France Connect
France Connect permet de se faire reconnaître par un fournisseur d'identité que choisit le parent, soit Impots.gouv, soit La Poste, soit Ameli, soit Mobile Connect, soit Msa et faciliter ainsi l'échange d'informations entre administrations pendant la durée de connexion.

Utiliser les guides de connexion disponibles sur le portail pléiade.

Après avoir procédé à cette identification en saisissant par exemple son identifiant pour Impots.gouv, il devra saisir les nom et prénom de son enfant, sa date de naissance et choisir l'établissement qu'il fréquente.

The screenshot shows the login interface for 'SCOLARITÉ SERVICES'. It includes a header with the logo and a welcome message. Two login options are presented: 1. 'Je me connecte avec mon compte ATEN' with fields for 'Votre identifiant' and 'Votre mot de passe', a 'VALIDER' button, and links for 'identifiant oublié ?' and 'mot de passe oublié ?'. 2. 'Je me connecte avec France Connect' with the France Connect logo.

Après la connexion, choisir **Bourse de lycée** parmi les services proposés à gauche de l'écran



Nom prénom du parent connecté

Prénom et Nom de l'élève

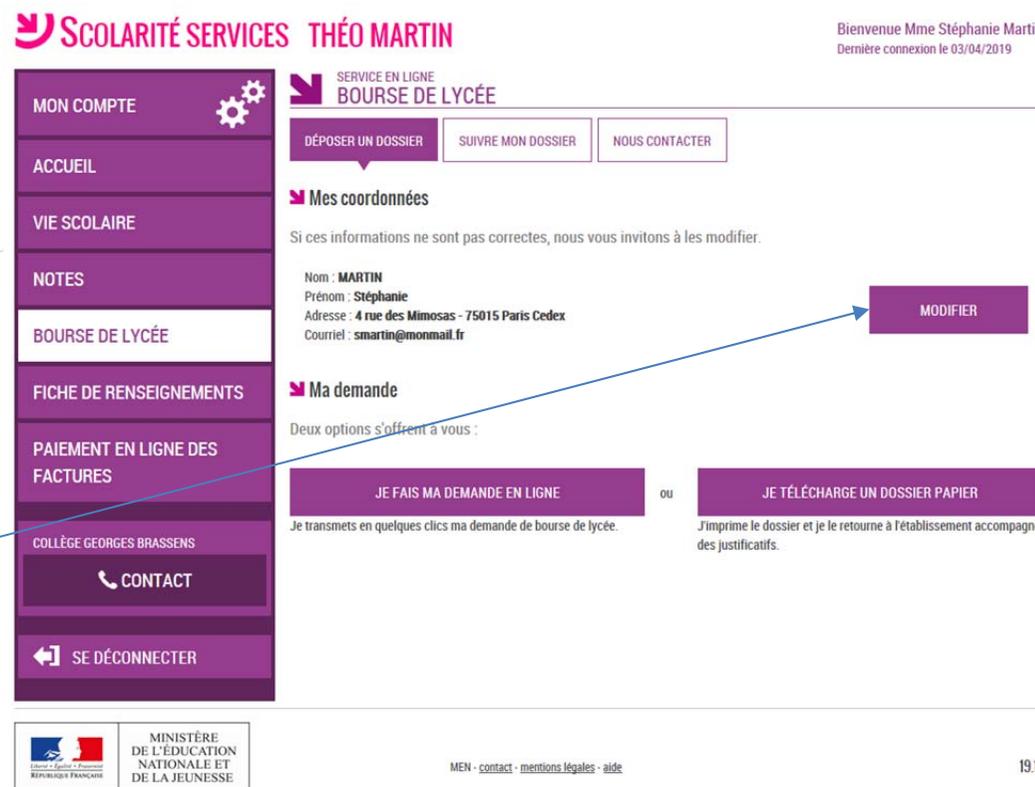
Choix Bourse de lycée



MEN - contact - mentions légales - aide

L'écran suivant permet au parent :

- De vérifier les informations connues de l'établissement le concernant
- De signaler les modifications éventuelles de ces informations par l'accès à la Fiche de renseignements
- De faire sa demande de bourse en ligne



2.2 La mise à jour de la fiche de renseignements

Dès la connexion au téléservice Bourse de lycée, le parent visualise, et modifie si nécessaire, **une partie des données administratives de son enfant et les siennes.**

Remarque : les informations modifiées seront immédiatement intégrées à la demande de bourse. Par contre, l'établissement devra les valider pour leur intégration dans Base élèves (affichage d'alerte à la connexion à Base élèves – voir guide février 2014).

2.3 Le choix « je télécharge » un dossier papier

Ce choix permet au parent d'éditer le dossier papier avec les renseignements concernant son enfant et lui-même déjà remplis.

Il devra joindre son avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017 et déposer le tout au secrétariat de l'établissement.

2.4 Le choix « je fais ma demande en ligne »

Deux écrans selon que le parent s'est connecté par France Connect ou directement avec son compte Education nationale

Le parent va pouvoir signaler une modification de situation qui a entraîné une diminution de revenus. Et préciser la nature de la modification.

Dans le cas d'une connexion par le compte Education nationale, il sera demandé le numéro fiscal afin de pouvoir récupérer les données fiscales.

Saisissez ici le numéro fiscal qui figure sur votre avis d'impôt 2018 (sur les revenus de 2017)

Numéro fiscal *

L'écran suivant apparaîtra pour faire confirmer au parent son acceptation pour le transfert des données fiscales

Par connexion France Connect



L'application Éducation Nationale préproduction souhaite accéder à des données vous concernant

- Revenu fiscal de référence (DGFIP)
- Situation familiale (DGFIP)
- Nombre et détail des personnes à charge (DGFIP)
- État-civil des déclarants du foyer fiscal (DGFIP)
- Existence d'un déficit antérieur (DGFIP)
- Nombre de parts du foyer fiscal (DGFIP)
- Indicateur de situation « parent isolé » (DGFIP)

Refuser Accepter

[En savoir plus sur FranceConnect](#) [Faire aux questions](#)

Par connexion compte Education nationale (ATEN)

SCOLARITÉ SERVICES THÉO MARTIN

Bienvenue Mme Stéphanie Martin
Dernière connexion le 03/04/2019

SERVICE EN LIGNE BOURSE DE LYCÉE

DÉPOSER UN DOSSIER | SUIVRE MON DOSSIER | NOUS CONTACTER

Récupération des informations Informations fiscales Validation

Récupération de mes informations fiscales

L'application Sclarité Services souhaite accéder aux données suivantes :

- Revenu fiscal de référence (DGFIP)
- Situation de famille (DGFIP)
- Etat-civil des déclarants du foyer fiscal (DGFIP)
- Nombre et détail des personnes à charge (DGFIP)
- Existence d'un déficit antérieur (DGFIP)

Je donne mon consentement pour le transfert des informations fiscales de mon ménage vers Sclarité Services.

REFUSER ACCEPTER

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Les informations récupérées auprès de la DGFIP apparaissent à l'écran, une seule question peut apparaître si le parent n'est ni marié, ni pacsé. Pour préciser s'il vit en concubinage.

SCOLARITÉ SERVICES THÉO MARTIN

Bienvenue Mme Stéphanie Martin
Dernière connexion le 03/04/2019

SERVICE EN LIGNE BOURSE DE LYCÉE

DÉPOSER UN DOSSIER | SUIVRE MON DOSSIER | NOUS CONTACTER

Récupération des informations Informations fiscales Validation

Mes informations fiscales

Nous venons de recueillir ces informations fiscales sur votre avis d'impôt 2018. Merci de renseigner les informations complémentaires avant de poursuivre.

Déclarant e-s : Stéphanie Martin

Avis d'impôt 2018 sur les revenus de 2017 :

Votre revenu fiscal de référence	11800
Votre situation familiale	Divorcé-e
Votre avis d'impôt 2018 indique un déficit d'années antérieures	Non
Nombre d'enfants mineurs ou handicapés à votre charge	3
Nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge	0
Situation déclarée de parent isolé	Non
Vivez-vous en concubinage ?	Non

ANNULER POURSUIVRE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

MEN - contact - mentions légales - aide 19100

2.5 Récapitulatif des données fiscales du concubin

Dans cette situation, le parent devra renseigner le numéro fiscal du concubin ainsi que ses nom et prénom

SCOLARITÉ SERVICES THÉO MARTIN

Bienvenue Mme Stéphanie Martin
Dernière connexion le 03/04/2019

MON COMPTE

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

BOURSE DE LYCÉE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES

COLLÈGE GEORGES BRASSENS

CONTACT

SE DÉCONNECTER

DÉPOSER UN DOSSIER

SUIVRE MON DOSSIER

NOUS CONTACTER

Récupération des informations

Informations fiscales

Validation

Récupération des informations fiscales de mon-ma concubin-e

Saisissez ici le numéro fiscal qui figure sur l'avis d'impôt 2018 (sur les revenus de 2017) de votre concubin-e ainsi que son nom et son prénom.

Numéro fiscal *

Nom *

Prénom *

(*) Réponses obligatoires

ANNULER

POUSUIVRE

MEN - contact - mentions légales - aide

19.10.0

Un consentement sera nécessaire pour récupérer les données fiscales du concubin

SCOLARITÉ SERVICES THÉO MARTIN

Bienvenue Mme Stéphanie Martin
Dernière connexion le 03/04/2019

MON COMPTE

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

BOURSE DE LYCÉE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES

COLLÈGE GEORGES BRASSENS

CONTACT

SE DÉCONNECTER

DÉPOSER UN DOSSIER

SUIVRE MON DOSSIER

NOUS CONTACTER

Récupération des informations

Informations fiscales

Validation

Récupération des informations fiscales de mon-ma concubin-e

L'application Scolarité Services souhaite accéder aux données suivantes :

- Revenu fiscal de référence (DGFIP)
- Situation de famille (DGFIP)
- Etat civil des déclarants du foyer fiscal (DGFIP)
- Nombre et détail des personnes à charge (DGFIP)
- Existence d'un déficit antérieur (DGFIP)

Je donne mon consentement pour le transfert des informations fiscales de mon ménage vers Scolarité services.

REFUSER

ACCEPTER

MEN - contact - mentions légales - aide

19.10.0

- MON COMPTE 
- ACCUEIL
- VIE SCOLAIRE
- NOTES
- BOURSE DE LYCÉE**
- FICHE DE RENSEIGNEMENTS
- PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES
- COLLÈGE GEORGES BRASSENS
-  CONTACT
-  SE DÉCONNECTER

SERVICE EN LIGNE
BOURSE DE LYCÉE

[DÉPOSER UN DOSSIER](#)
[SUIVRE MON DOSSIER](#)
[NOUS CONTACTER](#)

Récupération des informations
Informations fiscales
Validation

Les informations fiscales de mon-ma concubin-e

Nous venons de recueillir ces informations sur l'avis d'impôt 2018 de votre concubin-e.

Déclarant-e s : Pierre Durand

Avis d'impôt **2018** sur les revenus de **2017** de votre concubin-e :

Son revenu fiscal de référence	14000 €
Sa situation familiale	Divorcé-e
Son avis d'impôt 2018 indique un déficit d'années antérieures	Non
Nombre d'enfants mineurs ou handicapés à sa charge	1
Nombre d'enfants majeurs célibataires à sa charge	0
Situation déclarée de parent isolé	Non

[← ANNULER](#)
[✓ POURSUIVRE](#)



Toutes les données affichées ont été récupérées auprès des services fiscaux

Si les revenus ne permettent pas d'attribuer une bourse le parent est informé du dépassement de plafond de ses revenus.

The screenshot shows the user interface of the 'SCOLARITÉ SERVICES THÉO MARTIN' website. The user is identified as 'Mme Stéphanie Martin' with a last connection on 03/04/2019. The main navigation menu on the left includes 'MON COMPTE', 'ACCUEIL', 'VIE SCOLAIRE', 'NOTES', 'BOURSE DE LYCÉE', 'FICHE DE RENSEIGNEMENTS', 'PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES', 'CONTACT', and 'SE DÉCONNECTER'. The 'BOURSE DE LYCÉE' section is active, showing a progress bar with three steps: 'Récupération des informations', 'Informations fiscales', and 'Avertissement'. The 'Avertissement' step is highlighted, displaying a warning message: 'Le montant de vos revenus dépasse le plafond. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#). Si vous souhaitez tout de même déposer une demande et recevoir une notification de refus, cochez la case ci-dessous, sinon cliquez sur le bouton Abandonner.' Below the message is a checkbox labeled 'Je maintiens ma demande de bourse de lycée.' and two buttons: 'ABANDONNER' and 'POURSUIVRE'. A red text prompt 'Cochez la case de confirmation.' is positioned above the 'POURSUIVRE' button. The footer contains the logo of the 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE', the text 'MEN - contact - mentions légales - aide', and the number '19100'.

Un message apparaît pour lui proposer de maintenir sa demande et recevoir une notification de refus.

2.6 Récapitulatif de la demande

SCOLARITÉ SERVICES THÉO MARTIN

Bienvenue Mme Stéphanie Martin
Dernière connexion le 03/04/2019

MON COMPTE
ACCUEIL
VIE SCOLAIRE
NOTES
BOURSE DE LYCÉE
FICHE DE RENSEIGNEMENTS
PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES
COLLÈGE GEORGES BRASSENS
CONTACT
SE DÉCONNECTER

SERVICE EN LIGNE
BOURSE DE LYCÉE

DÉPOSER UN DOSSIER | SUIVRE MON DOSSIER | NOUS CONTACTER

Récupération des informations | Informations fiscales | Validation

Récapitulatif de ma demande

Si ces informations sont exactes, cochez la case de confirmation puis validez votre demande, sinon cliquez sur le bouton Annuler.

Bourse demandée pour : Théo Martin né le 09/01/2003

Diminution des revenus : Non

Avis d'impôt 2018 sur les revenus de 2017

	Vous	Votre concubin-e
Déclarant-e-s	Stéphanie Martin	Pierre Durand
Revenu fiscal de référence	11800 €	14000 €
Situation familiale	Divorcé-e	Divorcé-e
Nombre d'enfant mineurs ou handicapés à charge	3	1
Nombre d'enfants majeurs célibataires à charge	0	0
Déficit d'années antérieures mentionné sur l'avis d'impôt	Non	Non
Situation déclarée de parent isolé	Non	Non

Je confirme que les informations présentées ici correspondent à la situation de mon ménage social et fiscal.

Cochez la case de consentement.

ANNULER | VALIDER

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

MEN - contact - mentions légales - aide

19.10.0

La confirmation des informations contenues dans le récapitulatif est obligatoire pour finaliser la demande.

La validation de cet écran va entraîner l'enregistrement de la demande de bourse en ligne

2.7 Accusé de réception et estimation du droit à bourse

The screenshot shows the user interface for 'SCOLARITÉ SERVICES THÉO MARTIN'. The user is identified as Mme Stéphanie Martin, with a last connection on 03/04/2019. The main navigation menu on the left includes: MON COMPTE (with a gear icon), ACCUEIL, VIE SCOLAIRE, NOTES, BOURSE DE LYCÉE (highlighted), FICHE DE RENSEIGNEMENTS, PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES, COLLÈGE GEORGES BRASSENS, CONTACT (with a phone icon), and SE DÉCONNECTER. The main content area is titled 'SERVICE EN LIGNE BOURSE DE LYCÉE' and features three buttons: DÉPOSER UN DOSSIER, SUIVRE MON DOSSIER, and NOUS CONTACTER. Below these, there are two sections: 1. 'Accusé de réception de ma demande': 'Votre dossier dématérialisé est déposé.' with a button 'EDITION DU RÉCAPITULATIF'. 'Vous allez recevoir un accusé de réception de votre demande à l'adresse : smartin@monmail.fr'. 2. 'Estimation de mon droit à bourse': 'Compte tenu des informations que vous nous avez fournies, et sous réserve de l'étude de votre dossier, un droit à bourse de lycée pourrait être accordé pour votre enfant pour l'année scolaire 2019-2020. Le montant estimé de la bourse serait de 636 €.' with a button 'DONNEZ VOTRE AVIS'. The footer contains the logo of the Ministry of National Education and Youth, the text 'MEN - contact - mentions légales - aide', and the version number '19.10.0'.

Le bouton **Donnez votre avis** ouvre le formulaire d'une enquête de satisfaction sur le service **Bourse de lycée**.

Le parent reçoit parallèlement, un **accusé d'enregistrement par courriel** qui est conforme au décret n° 2015-1404 relatif à la saisine de l'administration par voie électronique.

Une fois la demande de bourse en ligne terminée, les représentants légaux continuent de pouvoir consulter le suivi du dossier en accédant au téléservice **Bourse de Lycée**.



Guide pour le suivi des demandes

SIECLE

Réceptionner les justificatifs des demandes de bourse de lycée en ligne

Guide à l'usage des établissements

Mars 2019

Table des matières

1	Les informations essentielles.....	3
1.1	L'objet du service en ligne	3
1.2	Le périmètre.....	3
1.3	Le calendrier	3
2	Le suivi des demandes en ligne	3
2.1	Présentation de la demande reçue par le téléservice.....	5
2.2	Réception des justificatifs.....	5
3	Les éditions	6
4	Les impacts sur la réception des dossiers papiers.....	7
5	Fin de campagne de bourse	7
6	Annexes (<i>pour information</i>).....	8

1 Les informations essentielles

1.1 L'objet du service en ligne

Le téléservice Bourse de lycée permet **via internet** dans **Scolarité services**, au **représentant légal** d'un élève :

- de faire sa demande de bourse pour un enfant,
- de fournir directement les données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- de fournir des précisions sur sa situation pour que la demande soit complète,
- de mettre à jour la **fiche de renseignements administrative**, pour l'élève et lui-même,
- de connaître dès le dépôt de la demande le montant de la bourse qu'il est susceptible de toucher,
- de suivre l'avancement de son dossier.

1.2 Le périmètre

La demande en ligne de bourse de lycée s'adresse aux responsables d'élèves de collège public, de lycée public et d'EREA qui sont scolarisés dans une classe de 3^{ème} en collège, ou dans une classe de niveau lycée en lycée public ou EREA et non boursiers de lycée en 2018-2019.

Seule la campagne annuelle de demande de bourse de lycée qui s'étend du 28 mars au 4 juillet 2019 est concernée par la demande de bourse en ligne.

1.3 Le calendrier

Les dates de campagne sont gérées par le téléservice :

- La date de début de campagne est fixée au 28 mars 2019
- La date de fin de campagne est fixée au 4 juillet 2019. Après minuit le 4 juillet les parents ne pourront plus accéder à la saisie des demandes de bourse de lycée.

Dans **Administration téléservices**, le service est **ouvert** pour tous les établissements publics.

2 Le suivi des demandes en ligne

Les demandes sont réceptionnées dans l'application utilisée par les services académiques des bourses (AGEBNET) et, parallèlement, Sconet-Bourses est alimenté pour les établissements publics d'origine des élèves.

Chaque nuit les demandes formulées dans le téléservice par les parents sont transférées vers les applications utilisées par l'établissement et le service académique des bourses.

La fin de la campagne de bourse est fixée au 4 juillet 2019.

Toutes les demandes seront transférées automatiquement dans les applications, un délai a été prévu pour pallier les éventuelles difficultés matérielles du transfert qui sera réalisé au cours des dernières nuits de la campagne. Ceci afin d'assurer la récupération de toutes les demandes.

Vous pourrez ainsi voir apparaître dans Sconet-Bourses jusqu'au 10 juillet des demandes formulées dans le téléservice jusqu'à la date de fin de campagne.

Le module Sconet-Bourses permet de visualiser les demandes de bourse de lycée saisies par les parents d'élèves de l'établissement dans le téléservice.

Alerte lors de la réception de demande :

- un affichage lors de l'accès à Sconet-Bourses.



Dès l'accès à Sconet-Bourses, si des demandes sont arrivées par le téléservice vous en êtes informé(e)s.

Menu Bourse des Lycées



Le menu Bourse des Lycées de Sconet-Bourses comprend un sous menu destiné au **Suivi des demandes du service en ligne**.

Il se décompose en deux parties :

- Réception des justificatifs
- Editions

La partie **Réception des dossiers papier** est inchangée

La partie **Réception des justificatifs** permet de visualiser les demandes faites en ligne pour les élèves de l'établissement.

Dans la **Réception des justificatifs**, modalités de la recherche :

Vous avez la possibilité de sélectionner les demandes selon leur état : nouvelle – complète – incomplète – abandonnée – toutes les demandes

La recherche peut également s'effectuer par nom d'élève ou nom de demandeur.

La sélection de « Toutes les demandes » mentionne pour chacune l'état de la demande :

RECHERCHE DES ELEVES
* Les champs signalés par un astérisque sont obligatoires.

Critères de recherche v

Etat demande: Toutes les demandes

Formations*: Formation(s)

Divisions*: Division(s)

Critères relatifs à l'élève

Recherche des noms d'élèves commençant par la lettre: A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

Recherche par saisie du:
- Nom d'élève
- Nom du demandeur

Rechercher Reinitialiser recherche

Sélection des élèves v

<input type="checkbox"/>	INE	Nom	Prénom	Date de naissance	Formation	Division	Date demande	Demande
<input checked="" type="checkbox"/>	025790125AD	D		09/01/2002	3EME	3B1	03/04/2018	Incomplète
<input checked="" type="checkbox"/>	025820125ES	F		29/10/2003	3EME	3B2	02/04/2018	nouvelle
<input checked="" type="checkbox"/>	023050123ME	M		18/01/2003	3EME	3A2	10/04/2018	complète
<input checked="" type="checkbox"/>	021234569RO	R		22/07/2002	3EME	3A2	05/04/2018	abandonnée

Elèves 1 à 4 sur 4 - Tout sélectionner / désélectionner pages : 1

2.1 Présentation de la demande reçue par le téléservice

La demande et tous les éléments qui la composent apparaissent dans la partie haute de l'écran.

DETAIL DE LA DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE
Dernière modification le 06/04/2018

Demander précédentes Retour sélection demandes

Demande v

Etat demande: abandonnée enfant concerné: R

Demandeur v

Demandeur de la bourse: R

Informations fiscales v

Déclarant 1: R
Avis d'imposition: 2017 (revenus de 2016)
Revenu fiscal de référence: 24500 €
Situation familiale: Célibataire
Nbre total de personnes à charge: 2
Nbre enfants mineurs ou handicapés à charge: 2
Nbre enfants majeurs célibataires à charge: 0
Déficit années antérieures: Non

Déclarant 2: R
Parent isolé: Oui
En concubinage: Non
Motif de modification situation familiale: Perte d'emploi

Informations renseignées par le demandeur

2.2 Réception des justificatifs

L'établissement peut saisir la réception de justificatifs pour les demandes Nouvelles ou Incomplètes :

DETAIL DE LA DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE
Dernière modification le 06/04/2018

Demander précédentes Retour sélection demandes

Demande v

Etat demande: abandonnée enfant concerné: R

Demandeur v

Demandeur de la bourse: R

Informations fiscales v

Déclarant 1: R
Avis d'imposition: 2017 (revenus de 2016)
Revenu fiscal de référence: 24500 €
Situation familiale: Célibataire
Nbre total de personnes à charge: 2
Nbre enfants mineurs ou handicapés à charge: 2
Nbre enfants majeurs célibataires à charge: 0
Déficit années antérieures: Non

Déclarant 2: R
Parent isolé: Oui
En concubinage: Non
Motif de modification situation familiale: Perte d'emploi

Justificatifs v

	A transmettre par le demandeur	Demandé par le SAB	Receptionné	Informations complémentaires du SAB
Modification de la situation familiale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avis d'imposition 2017 (sur les revenus de 2016)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avis d'imposition du concubin 2017 (sur les revenus de 2016)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Situation déclarative ou avis d'imposition (sur les revenus de 2017)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Situation déclarative ou avis d'imposition du concubin 2018 (sur les revenus de 2017)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Avis du SAB v

Demande en attente de justificatifs Demandes complètes Demandes abandonnées Justificatifs non transmis dans les délais.

Justificatifs réclamés par le téléservice Justificatifs réclamés par le SAB

Les familles sont invitées à apporter les justificatifs à l'établissement ou à les adresser par courrier ou courriel au service académique des bourses.

La réception des justificatifs alimentée par l'établissement permettra au service académique des bourses de vérifier si des justificatifs vont leur parvenir.

Lorsque vous cochez la case « Réceptionné », une zone de saisie de date de réception apparaît. Vous pouvez soit saisir la date, soit la sélectionner avec l'icône calendrier.

Justificatifs	A transmettre par le demandeur	Demandé par le SAB	Réceptionné par l'étab.
Modification de la situation familiale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 06/04/2018
Avis d'imposition 2017 (sur les revenus de 2016)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avis d'imposition du concubin 2017 (sur les revenus de 2016)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situation déclarative ou avis d'imposition 2018 (sur les revenus de 2017)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situation déclarative ou avis d'imposition du concubin 2018 (sur les revenus de 2017)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Après avoir saisi la réception de justificatifs, Valider cet écran afin que les informations soient enregistrées.

Si la case « Autre » a été renseignée par le SAB, celui-ci aura mentionné dans la zone « Informations complémentaires du SAB » la nature du justificatif réclamé.

La zone en bas de l'écran intitulée « Avis du SAB » ne vous est pas accessible.

3 Les éditions

La procédure de suivi des demandes de bourse en ligne permet d'établir un bordereau pour l'envoi des justificatifs réceptionnés dans l'établissement.

Vous pourrez éditer le bordereau concernant les justificatifs que vous venez de saisir en réception dans Sconet-Bourses. Ce bordereau accompagnera votre transmission au service académique des bourses.

Il est également possible de rééditer un bordereau antérieur en sélectionnant soit un élève, soit un bordereau déjà édité.

COLLEGE J-Baptiste DESFILHES - [0030001K] SCONET-BOURSE

• Bourse des Lycées > Suivi des demandes du service en ligne > Editions

Accueil Aide Guide Contact Quoi de neuf Informations pratiques

Bourse des Collèges

Bourse des Lycées

Suivi des demandes du service en ligne

Réception des justificatifs

Editions

Réception des dossiers papier

Consultation droit ouvert à bourse

Récupération des données de bourses

EDITIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE BOURSE DE LYCEE EN LIGNE

* Les champs signalés par un astérisque sont obligatoires.

Choix d'une édition ▼

<input type="radio"/>	Nouveau bordereau d'envoi des justificatifs	Date de début * 01/01/2018	Date de fin * 14/04/2018
<input type="radio"/>	Réédition d'un bordereau d'envoi	Sélectionner 1 élève	
<input type="radio"/>	Liste des élèves boursiers collège n'ayant pas déposé de dossier	Sélectionner 1 bordereau	

Impression

Ce menu d'éditions dans le suivi des demandes du service en ligne intègre également pour les collèges l'édition en liste des élèves boursiers de 3^{ème} qui n'ont pas déposé de dossier. C'est une édition commune avec celle proposée dans la réception des dossiers papier.

Elle permettra de recenser tous les élèves boursiers de 3^{ème} qui n'ont pas déposé de demande de bourse soit en ligne, soit version papier, afin d'effectuer les relances auprès des familles.

4 Les impacts sur la réception des dossiers papiers

La réception d'un dossier papier de demande de bourse de lycée peut être saisie dans le module habituel.

Il ne vous sera pas possible de saisir une réception de dossier papier lorsqu'une demande en ligne aura déjà été saisie pour le même élève. Et l'inverse se produira également, si vous avez réceptionné un dossier papier pour un élève, il ne sera pas possible à l'un de ses responsables du même élève de faire une demande en ligne.

Dans ces situations, qui peuvent correspondre à une double demande pour le même élève, vous devrez transmettre le dossier papier au service académique des bourses en ajoutant l'élève de façon manuscrite sur un bordereau de transmission de dossiers papier.

5 Fin de campagne de bourse

La campagne annuelle de demande de bourse de lycée s'achèvera le 4 juillet 2019.

Des demandes de justificatifs et leur réception pourront se poursuivre jusqu'à la mi-juillet dans le module Sconet-Bourses.

6 Annexes (pour information)

Vous trouverez ci-après trois annexes qui vous présentent les documents qui pourront vous être produits par les parents d'élèves ou que vous recevez par messagerie.

MAQUETTE DE L'AVIS DE DEPOT QUI SERA UTILISE PAR LE SAB POUR RECLAMER DES JUSTIFICATIFS

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

<Entité Gestionnaire>

ANNEE SCOLAIRE

<Adresse >

<Année_Scolaire>

<Code_Postal > <Commune >

BOURSE DE LYCÉE AVIS DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE BOURSE

<Civilité_Demandeur> <Nom_Demandeur> <Prénom_Demandeur>
<Adresse_Demandeur>
<Code_Postal_Demandeur> <Commune_Demandeur>
<Pays_Demandeur>

Nous vous confirmons qu'une demande de bourse de lycée a été déposée pour l'élève NOM- PRENOM RNIE

Date de dépôt de la demande : <Date_Dépôt>

Votre dossier doit être complété avec les justificatifs ci-dessous :

- <Libellé_Justificatif> : <Informations_Complémentaires>
- ...

<Informations_Complémentaires> <cette zone comprendra les précisions mentionnées par le service académique des bourses à l'attention du demandeur>

Les justificatifs demandés devront être fournis au plus tard le 4 juillet 2019. A défaut, votre demande sera classée sans suite. En cas d'impossibilité de fournir ces justificatifs avant la date indiquée, veuillez nous en informer par courrier.

Les justificatifs demandés peuvent être transmis par courrier au service indiqué en entête de cette lettre, ou déposés au secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant.

A <Commune> LE <Date_Edition>

Autorité

Nom Prénom

MAQUETTE DE L'ACCUSE DE RECEPTION QUE LE SAB PEUT TRANSMETTRE AU DEMANDEUR LORSQUE LA DEMANDE EST COMPLETE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

« Nom entité gestionnaire »
Adresse entité
Adresse entité
CP VILLE

ANNEE SCOLAIRE
2018-2019

BOURSE DE LYCÉE
ACCUSE DE RECEPTION DE DEMANDE DE BOURSE

A conserver par le demandeur

M. xxxxxxxxxxxxxx
////////////////////
xxxxx xxxxxxxxxxxxxx

*Nous vous confirmons qu'une demande de bourse de lycée a été déposée pour l'élève NOM-
PRENOM – RNIE, scolarisé au « Dénomination_Etab »*

Date du dépôt de la demande : JJ/MM/AAAA

A <Commune> Le <date>

Pour le DASEN,

Etablissement d'origine :

UAI
Collège>NNLKLFLKMF IE
VILLE

**EXEMPLE DE COURRIEL TRANSMIS A L'ETABLISSEMENT SIMULTANEMENT A L'ENVOI AU DEMANDEUR
POUR DEMANDE DE BOURSE INCOMPLETE**

Objet = Demande de bourse de lycée incomplète

A l'attention de l'établissement : <Dénomination Etablissement>

Vous trouverez ci-dessous une copie de l'information qui a été transmise au demandeur de la bourse à l'adresse : adressemail@dudemandeur

La demande de bourse de lycée saisie en ligne pour l'élève :

NOM Prénom élève

Etablissement / Division

doit être complétée par les documents mentionnés dans l'avis de dépôt que vous trouverez ci-joint.

Le demandeur aura la possibilité de déposer à l'établissement les justificatifs demandés.

Vous voudrez bien en indiquer la réception dans l'outil Bourses de Siècle et en assurer la transmission au service académique des bourses nationales dont les coordonnées sont mentionnées en entête de l'avis de dépôt.

Le ../../.. (date du jour)

L'autorité



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Nous sommes là pour vous aider



N°51593#07

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2019-2020

Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

Notice d'information

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017. En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2018 peuvent être pris en compte
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2017 à ne pas dépasser	18 105€	19 497€	22 281€	25 763€	29 245€	33 424€	37 601€	41 780€

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycee vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

►► Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire public, la demande de bourse de lycée s'effectue en ligne sur votre compte Education nationale jusqu'au 4 juillet 2019. Renseignez-vous auprès de l'établissement scolaire fréquenté.

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire privé, vous pouvez obtenir un formulaire de demande de bourse nationale de lycée en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- une copie de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017,
- les pièces justificatives correspondant éventuellement à votre situation particulière, dont vous trouverez la liste en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.

Date limite nationale : 4 juillet 2019

POUR EN SAVOIR PLUS

► Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant

ou consulter : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee et utiliser le simulateur de bourse en ligne



Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2019-2020

3 - Renseignements pour déterminer les charges du foyer

Merci de remplir le tableau ci-dessous :

Nom et prénom de chacun des enfants à charge <i>(y compris l'enfant pour lequel vous demandez la bourse)</i>	Date de naissance	Etablissement scolaire, université fréquentée ou profession	BOURSIER	
			Oui	Non

4 - Pièces à joindre à votre dossier

Dans tous les cas

- une copie complète de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017

Selon votre situation	Pièces complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage	L'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 de votre concubin(e).
En cas de changement dans votre situation entraînant une diminution de ressources en 2018	Votre situation déclarative des revenus 2018 ou votre avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018, dès sa réception. Tout justificatif de la modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources en 2018 et attestation de paiement de la CAF.
En cas de changement récent de votre situation familiale, exclusivement décès de l'un des parents ou divorce ou séparation : vos seuls revenus seront pris en compte	Justificatif de modification de situation familiale - attestation de paiement de la CAF.
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2018	L'attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge Justificatif du changement de résidence de l'enfant.
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	La copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement de la CAF.

5 - Engagement de la famille

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) le père ou la mère ou le (la) représentant(e) de l'enfant
Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Date et signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du service académique dans lequel la demande est envoyée.

Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

**Signature du chef d'établissement
& timbre de l'établissement**

DATE : | | | | | | | | | |

POUR UNE ETUDE RAPIDE DE VOS DROITS :

REPONDEZ AUX QUESTIONS CI-APRES, POUR VOUS ET VOTRE CONJOINT :

VOUS (DEMANDEUR) PROFESSION	CONJOINT CONCUBIN PROFESSION

1 - Travaillez – vous ?

- êtes-vous salarié :

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

2 - Etes-vous au chômage ?

Depuis quelle date :

OUI NON

OUI NON

|_|_|_|_|_|_|_|

|_|_|_|_|_|_|_|

(Joindre l'attestation de Pôle Emploi précisant la date de la perte d'emploi
OU la notification de refus ou de fin de droit).

3 - Etes-vous pensionné(e) ?

Depuis quelle date :

OUI NON

OUI NON

|_|_|_|_|_|_|_|

|_|_|_|_|_|_|_|

Invalidité, maladie Retraite civile ou militaire

(Joindre copie du dernier avis de paiement ainsi que celui des ou de la caisse(s) complémentaire(s)).

4 - Etes-vous en grave maladie/affection de longue durée ?

Depuis quelle date :

OUI NON

OUI NON

|_|_|_|_|_|_|_|

|_|_|_|_|_|_|_|

(Joindre une attestation de l'assurance maladie)

5 - Etes-vous divorcé(e) ou séparé(e) ?

Depuis quelle date :

OUI NON

OUI NON

|_|_|_|_|_|_|_|

|_|_|_|_|_|_|_|

(Joindre toute pièce officielle précisant la résidence garde des enfants).

6 - Etes – vous veuf(ve) ?

Date du décès du conjoint :

OUI NON

|_|_|_|_|_|_|_|